
Règlement Particulier de la Consultation (R.P.C)

Relatif aux travaux de remplacement des installations, et à la maintenance du **contrôle d'accès**, du système de détection intrusion et de vidéosurveillance de **l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville** passé selon la **procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1** du code de la commande publique

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

Référence marché :
MPA ENSA-PB 2023 D

Date limite de réception des offres :
21/12/2023 à 16H00

Visites obligatoires au choix du candidat :
le jeudi 07/12/2023 à 10h00 ou le lundi 11/12/2023

Le présent règlement particulier de la consultation
comprend 9 pages numérotées de 1 à 9

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ

1.1 - Nom et adresse officielle du pouvoir adjudicateur

Dénomination sociale : École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville

Pouvoir adjudicateur : François Brouat - Directeur de l'Ensa-PB

Adresse : 60 boulevard de la Villette
75019 Paris

Tél. : 01 53 38 50 00

Site internet : <http://www.paris-belleville.archi.fr>

1.2 - Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires et les documents relatifs à la consultation peuvent être obtenus

Demande de renseignements administratifs :

Ronald Ametis - directeur financier

Courriel : sf@paris-belleville.archi.fr

Séverine Briand - gestionnaire comptable

Courriel : sf@paris-belleville.archi.fr

Demande de renseignements techniques :

Jean-Louis Radacal - Responsable service sécurité incendie

Courriel : jean-louis.radacal@paris-belleville.archi.fr

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Toutes les questions relatives au dossier de consultation doivent exclusivement être posées sur cette plate-forme.

L'Ensa-Pb répondra également par l'intermédiaire de cette plateforme.

Ou via le mail : sf@paris-belleville.archi.fr, dans le cas d'un problème de connexion sur la plateforme PLACE.

1.3 - Date limite d'obtention des documents contractuels

La date limite d'obtention des documents contractuels constituant le présent marché est fixé au :

18/12/2023

1.4 - Durée de la validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours, le point de départ du délai de validité étant la date limite de réception des offres soit :

21/12/2023 à 16H00

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION ET TYPE DU MARCHÉ

2.1 - Objet de la consultation

Le présent appel d'offres a pour objet des travaux de remplacement des installations, et la **maintenance du contrôle d'accès, du système de détection intrusion et de vidéosurveillance** sis au 46 et 60 Boulevard de La Villette 75019 Paris

Une visite des locaux obligatoire aura lieu au choix du candidat :

le jeudi 07/12/2023 à 10 heures ou le lundi 11/12/2023 à 10 heures:

au 60 et 46 boulevard de la Villette 75019 Paris

Merci de confirmer votre présence auprès de Monsieur Jean-Louis Radacal, responsable **sécurité à l'adresse mail : jean-louis.radacal@paris-belleville.archi.fr ou au 01.53.38.50.13**

RDV au 60 Boulevard de La Villette 75019 Paris

2.2 - Forme du marché

Le présent marché est mono attributaire comprenant deux lots (un lot relatif aux travaux de remplacement des installations et un lot relatif à la maintenance des installations).

Ce marché comporte des prestations forfaitaires et des prestations à bons de commande.

Ce marché entre dans les catégories CPV :

35121700-5 - **Systèmes d'alarme**

79711000-1 - Services de **surveillance d'installations d'alarme**

35120000-1 - Systèmes et appareils de surveillance et de sécurité

2.3 - Modifications de détails au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours avant le 21/12/2023, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété sans pouvoir présenter aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente sera reportée du même nombre de jours.

ARTICLE 3 - PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

3.1 - Composition du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- le cahier des clauses administratives particulières,
- le cahier des clauses techniques particulières,
- les pièces graphiques,
- l'attestation de visite obligatoire (remise le jour de la visite).

Le candidat gardera en sa possession le règlement de la consultation.

3.2 - Remise des offres

Les dossiers des candidats contenant les renseignements relatifs à la candidature et à l'offre doivent être remis sur la plateforme de dématérialisation www.marches-publics.gouv.fr avant la date limite indiquée sur la page de garde du présent règlement.

3.3 - Documents relatifs à la candidature

La candidature contient des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat. Il s'agit des pièces suivantes :

- la lettre de candidature (formulaire DC 1 ou document équivalent) dûment remplie et habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement solidaire du candidat,
- la déclaration du candidat (formulaire DC 2 ou document équivalent) comportant les éléments suivants :
 - identification du candidat (nom, adresse, numéro d'enregistrement)
 - montant du chiffre d'affaires global de l'entreprise réalisé sur les trois dernières années (rubrique D1)
 - le cas échéant, copie du jugement prononçant le redressement judiciaire (rubrique D2)
 - renseignements relatifs aux moyens techniques et humains des candidats
 - références contrôlables des principales prestations réalisées au cours des cinq dernières années représentatives des travaux objets du marché, en particulier les écoles nationales supérieures d'architecture, ou certificat de qualification professionnelle apportant la preuve de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation.

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles auprès de l'imprimerie nationale ou en ligne sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (<http://www.economie.gouv.fr>)

3.4 - Documents relatifs à l'offre

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet explicitant ses références, l'organisation,** et comprenant également les pièces suivantes, dûment complétées, datées, paraphées et **signées par une personne habilitée à représenter la société et revêtu du cachet de l'entreprise :**

- ✓ l'acte d'engagement
- ✓ Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire
- ✓ le CCAP
- ✓ le CCTP
- ✓ **un relevé d'identité bancaire original correspondant au compte indiqué sur l'acte d'engagement.**

La signature peut être électronique pour tous les documents demandés.

Les documents doivent être lisibles.

Les dossiers incomplets seront invalidés

ARTICLE 4 - CRITERES DE CHOIX

Conformément aux articles L2152-7 à L2152-8 du code de la commande publique, les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

Prix : 50 %

Lot 1 : Travaux : 35%

Lot 2 Maintenance : 15%

Valeur technique : 50%

Lot 1 : travaux

Moyens humains affectés spécifiquement au chantier : 15%

Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées : 15%

Délai d'exécution : 20 %

Lot 2 : Maintenance

Moyens humains : 25%

Moyens techniques **mis en œuvre pour la gestion de la maintenance : 25%**

ARTICLE 5 - MODALITÉS FINALES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Seul le candidat retenu au terme du classement des offres devra produire :

- une déclaration **sur l'honneur relative à la lutte contre le travail dissimulé et l'emploi de travailleurs handicapés. Cette attestation sur l'honneur est faite par le déclarant lui-même, elle est datée du jour où le candidat est informé qu'il est attributaire et signée impérativement par**

60 boulevard de la Villette

75019 Paris

+33 (0)1 53 38 50 00

ensa@paris-belleville.archi.fr

www.paris-belleville.archi.fr

la personne habilitée à engager la société. Elle doit être établie sur papier libre, selon le modèle ci-dessous :

J'atteste sur l'honneur, dans le cas où j'emploie des salariés, de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail (article D8222-5-3°) et être en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

A, le

Signature

(nom et qualité de la personne signataire ayant le pouvoir d'engager le candidat retenu)

- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner,
- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédente celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation :
 - une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF prouvant que l'entreprise est à jour de ses obligations sociales,
 - une attestation fiscale justifiant de la régularité de la situation fiscale de l'entreprise,
 - un certificat attestant de la régularité de la situation de l'entreprise au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés,
- un extrait de Kbis,
- une attestation d'assurance responsabilité civile multi-garanties de moins de 6 mois.

Si ces documents n'ont pas été joints à la candidature, le futur titulaire du marché disposera d'un délai de 5 jours ouvrés à compter de la demande de l'Énsa-PB pour les fournir.

Le non-respect de ce dispositif entraînera le rejet de l'offre.

ARTICLE 6 - UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire utilisée sera l'Euro.

ARTICLE 7 - CLAUSE DIVERSITE ET EGALITE

Le ministère de la Culture, ayant obtenu le double label « Diversité » et « Egalité », souhaite **mobiliser les entreprises dans le cadre de sa politique d'achats responsables.**

Il s'engage à mettre en œuvre des procédures et des outils garantissant l'égalité de traitement des personnels dans ses procédures.

Compte tenu de ces orientations, il est demandé aux candidats de remplir le questionnaire élaboré par le ministère et fourni en annexe au présent règlement.

Les candidats sont invités à remplir ce questionnaire, qui doit être transmis en même temps **que l'offre. Ce questionnaire n'a pas de valeur contraignante et n'est pris en compte ni pour la** sélection des candidatures ni pour le jugement des offres. Toutefois, ce questionnaire renseigné est exigé du seul titulaire dans les quinze jours suivant la date de notification du marché.

Dans une démarche **d'amélioration et de progrès, le titulaire actualise ce questionnaire, dans** les conditions fixées dans le CCAP.

A titre supplémentaire, s'ils le souhaitent, les candidats peuvent proposer tout projet permettant d'enrichir leur offre sociale.

Le directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville
Pouvoir adjudicateur

François Brouat


François Brouat
Directeur
Ensa Paris-Belleville

Questionnaire - Clause diversité - égalité

Référence et objet de la consultation :

Informations relatives au candidat :

Nom du candidat	
Nom et coordonnées du responsable des ressources humaines (RRH)	
Nom et coordonnées du référent en entreprise (si différent du RRH)	

I- Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

- ✓ Préciser, pour le personnel affecté à la réalisation du marché, la proportion de femmes : __ % et d'hommes : __ %
- ✓ Préciser, pour le personnel encadrant affecté à la réalisation du marché, la proportion de femmes : __ % et d'hommes : __ %
- ✓ Préciser la proportion de personnes, parmi les personnes affectées à l'exécution du marché, qui bénéficieront d'une formation de sensibilisation sur les stéréotypes, les préjugés et les comportements sexistes au travail : __%
- ✓ Préciser les écarts moyens de rémunération existant entre les femmes et les hommes pour les personnels affectés à la réalisation de la prestation.

Indiquer, le cas échéant, les actions mises en œuvre pour les réduire.

II - Prévention contre les discriminations

- ✓ Êtes-vous engagés dans une démarche de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité ?

Oui ☐
Envisagé ☐
Non ☐

- ✓ Dans l'affirmative, comment cet engagement est-il formalisé ?

Label ☐

Charte ☐
Accord (collectif ou individuel) ☐
Autre : ☐

✓ Quels sont les publics visés par vos actions, en interne à votre entreprise et dans vos relations extérieures ?

En interne à votre entreprise :

Femmes ☐
Jeunes (moins de 25 ans) ☐
Seniors ☐
Personnes éloignées de l'emploi ☐
Autres : ☐

Dans vos relations extérieures (fournisseurs, prestataires, sous-traitants, etc.) :

Femmes ☐
Jeunes (moins de 25 ans) ☐
Seniors ☐
Personnes éloignées de l'emploi ☐
Autres : ☐

✓ Quel(s) levier(s) privilégiez-vous ?

Formation ☐
Communication ☐
Recrutement ☐
Promotion ☐
Autre :

✓ Si le futur marché prévoit l'usage d'un outil en ligne sur internet, ce site a-t-il fait l'objet d'un audit technique pour évaluer son accessibilité ?

Oui ☐
Non ☐
Sans objet ☐

Si oui, en quelle année ?

L'avez-vous fait évoluer suite aux conclusions ? Oui ☐ Non ☐

✓ Pour quelle(s) raison(s) menez-vous ces actions ?

Enjeu économique ☐
Amélioration de la gestion des RH ☐
Démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ☐
Valorisation de l'image ☐
Autre :